



PEER CULTURE

l'accompagnement par les pairs à
l'entrepreneuriat culturel

NOTE DE MÉTHODE
SESSION 4 - 2022-2023

un programme mis en oeuvre par **MA Sphère**

avec le soutien de :



MINISTÈRE
DE LA CULTURE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

toulouse
métropole





SOMMAIRE

- 3→ L'apprentissage par les pairs : quelques repères de méthode
- 4→ Accompagnement individuel : quelles postures pour un accompagnement réussi ?
- 6→ Ateliers collectifs : un apprentissage en groupe
- 6→ Le mentorat immersif : ça consiste en quoi ?
- 7→ Le co-développement : avancer avec l'intelligence collective
- 8→ Équipe encadrante
- 8→ Calendrier

→ L'apprentissage par les pairs : quelques repères de méthode

L'apprentissage par les pairs consiste à acquérir des connaissances et des compétences grâce à l'échange entre des professionnel·les issus·es d'un même environnement et des mêmes filières. À la frontière entre l'accompagnement classique, la mutualisation des savoir-faire et le mentorat, l'apprentissage par les pairs permet à l'accompagné·e de développer des compétences, tout en bénéficiant à l'accompagnant·e, dans une logique de progression mutuelle.

Cette approche, où accompagnateur·ices et accompagné·es sont des ressources réciproques, est particulièrement adaptée au secteur culturel :

- C'est une pratique agile et innovante, intéressante à pratiquer dans un secteur qui évolue en dehors des schémas entrepreneuriaux classiques.
- ▲ C'est une démarche pertinente dans un secteur composé de très petites entités qui ont tendance à opérer dans des réseaux de pair-es pour développer leurs partenariats et leurs activités.
- Cette méthode repose sur la proximité et la confiance mutuelle ; elle permet de nouer des relations interpersonnelles qui pourront se transformer en coopérations économiques.
- Fondé sur l'expérience, cet accompagnement permet de répondre à un grand nombre de besoins ponctuels ou réguliers.
- ▲ C'est un dispositif flexible qui peut s'adapter à des rythmes décalés.

À partir des besoins exprimés dans les questionnaires d'inscriptions, le comité de pilotage orientera la structure vers le mode d'accompagnement dont elle a besoin : accompagnement individuel, mentorat immersif, ateliers collectifs, ateliers de co-développement.





→ Accompagnement individuel : quelles postures pour un accompagnement réussi ?

L'accompagnement individuel consiste en des rendez-vous réguliers entre une personne accompagnée et une personne ressource du cluster.

Pour réaliser les accompagnements individuels, des personnes ressources sont choisies, dans le cadre d'un appel à compétences interne, pour leur maîtrise du secteur, leurs compétences et leur expérience dans la transmission (conseil, accompagnement, formation professionnelle, enseignement supérieur).

Pour chaque structure qui souhaite bénéficier d'un accompagnement individuel, il est réalisé un entretien de pré-diagnostic. À partir de cet entretien, le comité de pilotage associe un-e ou plusieurs expert-es à une personne accompagnée. Il revient ensuite aux accompagné-es et aux accompagnateur-ices de définir ensemble le déroulé et le contenu précis de l'accompagnement, qui pourra s'adapter aux évolutions rencontrées par les structures.

Un accompagnement par les pairs réussi repose sur l'engagement mutuel et l'adoption de postures spécifiques. Il s'agit de mettre en place une relation de travail équilibrée sur le moyen-long terme.

Pour la personne-accompagnée

- Préparez votre rencontre. Si vous avez des questions précises, envoyez-les à la personne ressource au plus tard 48 heures avant votre rendez-vous.
- ▲ Ayez des attentes réalistes. Vos objectifs doivent rester atteignables au regard du temps alloué à votre accompagnement.
- ▲ Gardez à l'esprit que ce n'est ni de la sous-traitance ni une prestation de service. Le rôle de la personne ressource est de vous transmettre des compétences et des savoir-faire, mais pas de faire le travail à votre place.
- Prenez la responsabilité de votre apprentissage. C'est à vous de mettre en pratique les méthodes et les outils qui vous sont transmis pour qu'ils vous soient utiles.
- ▲ Ne vous infériorisez pas ! Vous êtes des pairs engagé-es dans une relation enrichissante pour les deux parties.

Pour la personne-ressource

- Préparez votre rencontre. Relisez le diagnostic partagé pour préparer votre intervention. Si vous avez des questions pour la personne accompagnée, préparez-les envoyez-les lui au maximum 48 heures avant votre rendez-vous.
- Vous détenez l'expertise que recherche votre pair ! Faites-lui profiter pleinement de cette richesse pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.
- ▲ Ayez la même volonté d'apprendre de la personne accompagnée. La personne ressource doit aussi avoir envie d'apprendre, cela fait partie de son engagement dans ce programme.
- Rédigez un compte-rendu après chaque rencontre à partir du modèle mis à votre disposition. Il devra parvenir à la personne accompagnée et à la chargée de développement de MA Sphère au plus tard 7 jours après la rencontre.

Pour les deux

- Construisez un climat de confiance mutuelle.
- Respectez un engagement mutuel et envers le dispositif : ponctualité, régularité, pas d'annulation sauf en cas d'imprévu majeur. Toute rencontre annulée à la dernière minute et sans motif sera décomptée du temps d'accompagnement
- Poursuivez la relation après le face-à-face. Si la personne accompagnée a des questions après l'accompagnement, directement en lien avec ce dernier, la personne-ressource doit pouvoir y répondre, et ce même plusieurs semaines après la ou les rencontres. Cela permet d'inscrire la relation dans la durée et d'apprécier les suites de l'accompagnement.



→ Ateliers collectifs : un apprentissage en groupe

Les thématiques des ateliers collectifs sont choisies par le comité de pilotage à partir des besoins exprimés par les participant-es durant le processus de candidature.

Les ateliers collectifs sont animés par des membres de notre communauté, détenteur-ices d'une expertise à faire partager au collectif.

Organisés généralement sur une demie-journée, ils permettent d'aborder en groupe des problématiques concrètes et techniques (pitch & présentation orale, modèle économique, communication digitale...). Chaque participant-e partage son expérience et s'appuie sur le collectif pour trouver des réponses à ses besoins.



→ Le mentorat immersif : ça consiste en quoi ?

Le mentorat est une relation dans laquelle une personne d'expérience (un-e mentor-e) partage ses connaissances, son vécu et ses idées avec une personne moins expérimentée (un-e mentoré-e) qui est disposée à tirer profit de cet échange.

Avec le mentorat immersif, PEER CULTURE vous propose de découvrir l'environnement professionnel, le quotidien et les pratiques d'un-e pair-e issu-e des mêmes secteurs d'activité. En se basant sur la méthode "*Vis ma vie*", le-a mentoré-e partagera une journée de travail avec sa ou son mentor-e : une mise en situation réelle pour mieux envisager les différents aspects de nos métiers culturels et créatifs.

Cet échange de pratiques basé sur une journée partagée permet aux mentoré-es de visualiser et d'expérimenter un environnement de travail par l'immersion, et au mentor.es de bénéficier d'un regard extérieur sur leur activité.

Pour le-a mentoré-e, se confronter à un environnement de travail différent par une approche expérientielle est la meilleure façon de prendre conscience des différents aspects d'un poste et d'un métier, de découvrir et acquérir de nouvelles méthodes de travail, et de mesurer les étapes à mettre en oeuvre pour professionnaliser et développer son activité.

Pour le-a mentor-e, se confronter à l'analyse du ou de la mentoré-e est une opportunité de partager une expérience et un savoir-faire, de travailler sur la transmissibilité de ses méthodes de travail et de favoriser le renouvellement de ses fonctionnements en les confrontant à un regard neuf.

Le “*Vis ma vie*” est une expérience puissante qui permet de créer du lien entre les participant·es. Cette modalité de partage facilite aussi l’interconnaissance au sein du réseau. Le jumelage des participant·es est proposé par le comité de pilotage à partir d’une compatibilité, en veillant à favoriser les nouvelles interactions au sein de la communauté d’adhérent·es.

Pour réaliser l’action de mentorat, les mentor·es seront retenue·es en fonction des profils et des objectifs des mentoré·es. Il s’agit en effet de s’assurer que les mentor·es volontaires aient toutes les qualités requises pour participer à l’action. Leur participation sera bénévole ; les mentor·es ne sont pas des professionnel·les de l’accompagnement mais des personnes motivées par l’envie de soutenir des pair·es moins expérimenté·es, dans une démarche désintéressée.

Au préalable, les participant·es remplissent un questionnaire pour déterminer leurs objectifs, qui permettra également de vérifier si ces objectifs sont atteints à l’issue des rencontres. Suite au déroulé de la journée, un compte rendu sera attendu de la personne mentorée et de la personne mentor, pour évaluer les acquis et les accomplissements.



→ Le co-développement : avancer avec l’intelligence collective

Le co-développement, communément appelé *co-dev*, est une méthode théorisée par Adrien Payette et Claude Champagne.

”Le groupe de co-développement professionnel est une approche de développement pour des personnes qui croient pouvoir apprendre les unes des autres afin d’améliorer leur pratique.”

Adrien Payette

Ces ateliers offrent la possibilité aux responsables de projet de tirer parti des ressources du collectif, à partir des interactions entre les participant·es. À partir des problématiques individuelles, le groupe apporte des pistes de réflexion et d’amélioration. Le co-développement permet ainsi de gagner rapidement en efficacité, et favorise le développement et la structuration des projets impliqués.

→ Équipe encadrante

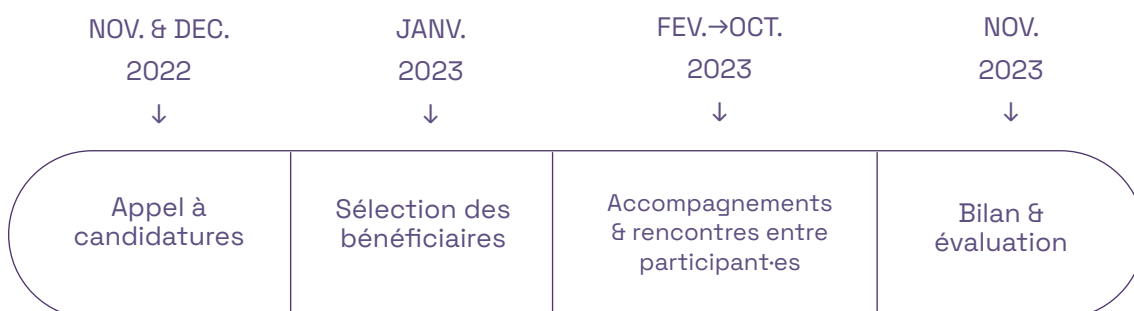
Un comité de pilotage, composé de trois membres actifs du cluster, veille au bon déroulement du programme. Il a un rôle de direction, de suivi et de contrôle. Il choisit les bénéficiaires, valide les plans d'accompagnements individuels et le programme des ateliers collectifs.

La coordination du programme est assurée par la chargée de développement de MA Sphère.

La chargée de développement et le comité de pilotage restent à votre écoute pour toutes informations ou évolutions nécessaires à votre accompagnement.

→ Calendrier

La session s'étalera sur douze mois, à partir de novembre 2022.



En unissant les forces et en
partageant les moyens,
MA Sphère contribue à
placer Toulouse et l'Occitanie
sur la carte des industries
culturelles et créatives.

contact@ma-sphere.eu
www.ma-sphere.eu